

Date de convocation : 10/05/2021

Date d'affichage : 18/05/2021

Séance du 18 mai 2021 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SANDRAZ, Maire.

Nombre de conseillers :

Elus : **11**

En exercice : **11**

Présents : **09**

Absents : **02**

Présents : BELINGHERI Christine, GENOUX Joël, RAFFIN Vincent, SERVIERE Martine, BOUCHET Anne-Laure, Olivier CARRON, CORNELOUP Alain ; FLAMMIER Gisèle

Absents : GLADCZUK Nathalie, RODEGHIERO Chantal

Secrétaire de séance : BELINGHERI Christine

Le quorum de **6** présents étant atteint la séance a été ouverte.

Point n° 1 de l'ordre du jour

Délibération n°2021-19 : Choix de l'entreprise le lot désamiantage et le lot échafaudage dans le cadre de la réfection de la toiture du bâtiment mairie

Le Maire

Expose aux membres du Conseil Municipal, qu'après ouverture des plis lors de la commission et suivant le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, l'entreprise **EQUILIBRE ENVIRONNEMENT** est la mieux placée pour le lot désamiantage concernant le marché pour un montant de **15 304.42€ HT soit 18 365.30€ TTC**.

En complément à ce lot, le choix de l'entreprise **REVOLTA** a été pris pour l'échafaudage et pour un montant de **9 289.50€ HT soit 11 147.40€ TTC**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE DE RETENIR l'entreprise Equilibre environnement pour le marché de la réfection de la toiture du bâtiment mairie, marché pour un montant de **15 304.42€ HT soit 18 365.30€ TTC** et l'entreprise REVOLTA pour la partie échafaudage pour un montant de **9 289.50€ HT soit 11 147.40€ TTC**.

Vote : à l'unanimité

Point n° 2 de l'ordre du jour

Délibération n°2021-20 : Choix de l'entreprise le lot couverture dans le cadre de la réfection de la toiture du bâtiment mairie

Le Maire

Expose aux membres du Conseil Municipal, qu'après ouverture des plis lors de la commission et suivant le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, l'entreprise **Les Charpentiers de l'Epine** est la mieux placée pour le lot couverture concernant le marché pour un montant de **41 600.14€ HT soit 49 920.17€ TTC**.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE DE RETENIR l'entreprise Les Charpentiers de l'Epine pour le marché de la réfection de la toiture du bâtiment mairie, marché pour un montant de **41 600.14€ HT soit 49 920.17€ TTC**.

Vote : à l'unanimité

Point n° 3 de l'ordre du jour

Délibération n°2021-21 : Choix de l'entreprise le lot photovoltaïque dans le cadre de la réfection de la toiture du bâtiment mairie

Le Maire

Expose aux membres du Conseil Municipal, qu'après ouverture des plis lors de la commission et suivant le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, l'entreprise **MD Energie** est la mieux placée pour le lot photovoltaïque concernant le marché pour un montant de **13 500€ HT soit 16 200€ TTC.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE DE RETENIR l'entreprise MD Energie pour le marché de la réfection de la toiture du bâtiment mairie, marché pour un montant de **13 500€ HT soit 16 200€ TTC.**

Vote : à l'unanimité

Point n° 4 de l'ordre du jour

Délibération n°2021-22 : Choix du prestataire pour la plateforme de mise en relation

Le Maire

Expose aux membres du Conseil Municipal, qu'après l'enquête auprès des habitants durant le mois de décembre, une forte volonté des habitants a été identifiée de bénéficier de nombreuse mise en relation afin de permettre de nombreux services. Afin de répondre à leur demande, après une étude du marché, l'entreprise **YOUNEED** est la mieux placée pour répondre à ce besoin par la mise en place d'une plateforme numérique pour un montant de **6 500€ HT soit 7 800€ TTC.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE DE RETENIR l'entreprise YOUNEED pour la plateforme numérique de mise en relation de services, pour un montant de **6 500€ HT soit 7 800€ TTC.**

Vote : à l'unanimité

Point n°5 de l'ordre du jour

Délibération n°2021-23 : Autorisation de signature de la convention CAUE pour le projet Centre-Bourg

Monsieur Le Maire

Expose que dans le cadre du projet Centre-Bourg, une convention avec le CAUE doit être signé dans le cadre de son accompagnement du projet. Le coût global de leur prestation est fixé à 3000€ net TTC, un acompte de 50% est demandé à la signature de la convention.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE concernant les prestations d'accompagnement sur le projet Centre-Bourg pour un montant total de 3000€ et à procéder au règlement de l'acompte pour un montant de 1500 € TTC.

Vote : à l'unanimité

Point n°6 de l'ordre du jour

Délibération n°2021-24 : Décision modificative n°1 au budget communal 2021

Le Maire

Exposé aux membres du Conseil Municipal, que pour faire suite à la demande de la trésorière Mme VALLET Florence, que suite à une erreur matérielle, il faut remettre la somme sur la bonne imputation budgétaire. Il se doit donc de faire une décision modificative.

En section Fonctionnement et Investissement :

Budget Commune (Nomenclature comptable M14)

Révision de crédits

Article		Diminution sur Crédits déjà alloués	Augmentation sur Crédits déjà alloués
66111/042	Intérêts réglés à l'échéance	2600.00	
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance		2600.00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, décide de valider la prise en compte de la décision modificative n°1 au Budget Primitif Commune 2021.

Vote : à l'unanimité

Fin de la Séance du 18 mai 2021

Les présents

Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents	Nom, Prénom	Signature des présents
Éric SANDRAZ		Olivier CARRON		Chantal RODEGHIERO	
Christine BELINGHERI		Anne Laure BOUCHET		Martine SERVIERE	
Alain CORNELOUP		Nathalie GLADCZUK		Vincent RAFFIN	
Joël GENOUX		Gisèle FLAMMIER			

Délibérations : 2021-19 à 2021-24